

Note Méthodologique : les risques liés aux travaux de terrassement

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

Le service traite des risques inhérents aux travaux de terrassement en contexte BTP/génie civil.

- Analyser, prévenir et maîtriser les dangers sur chantier.
- Assurer la sécurité des travailleurs et la conformité réglementaire.
- Garantir la continuité opérationnelle et l'optimisation des processus.
- Répondre aux exigences légales et techniques propres aux terrassements.

Point clé : Démarrer en phase préparatoire ou au lancement des travaux pour intégrer la prévention dès le début. Les recommandations sont généralement remises 1 à 3 semaines après l'analyse.

Objectifs de la mission

- Établir un diagnostic précis des dangers présents sur site.
 - Analyser la conformité réglementaire (textes nationaux/locaux, normes).
 - Proposer un plan d'action adapté et priorisé.
 - Réduire significativement les accidents et protéger les intervenants.
 - Optimiser l'organisation des travaux.
 - Appuyer le pilotage opérationnel, le suivi des correctifs et la rédaction des documents de référence.
-

Périmètre / livrables attendus

- Périmètre: opérations de terrassement en BTP, infrastructure, génie civil (contextes industriels et urbains).
 - Diagnostic initial du chantier (visite, entretiens, observation des pratiques).
 - Analyse documentaire et réglementaire; identification des écarts.
 - Plan d'actions correctives priorisé (technique, organisation, humain).
 - Rapport détaillé (analyse des risques + recommandations).
 - Reporting régulier et suivi d'indicateurs.
 - Présentation orale si nécessaire.
 - Assistance à la mise en œuvre des mesures préconisées.
-

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 : Diagnostic initial

- Visite de site, entretiens avec équipes, observation des pratiques.
- Collecte des informations: équipements, méthodes, zones à risque.
- Résultat: diagnostic exhaustif du chantier.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Revue des plans de prévention, procédures, consignes de sécurité.
- Examen des textes réglementaires et normes applicables.
- Résultat: vérification de la conformité et identification des écarts.

Étape 3 : Recommandations et plan d'action

- Élaboration d'un plan priorisé (technique, organisationnel, humain).
- Correction des non-conformités et amélioration de la sécurité.
- Résultat: plan d'action clair et opérationnel.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Assistance à la mise en œuvre, coordination entre les acteurs.
- Suivi d'indicateurs et reporting régulier.
- Résultat: pérennisation des bonnes pratiques et maîtrise continue des risques.

Planning / durée / jalons

Jalon	Description	Durée / Échéance
Démarrage de la mission	Intervention recommandée en phase préparatoire ou au lancement des travaux	Dès le début du projet
Diagnostic & analyse	Visites de site, entretiens, analyse documentaire et réglementaire	Quelques jours à plusieurs semaines (selon taille/complexité)
Restitution des recommandations	Rapport détaillé et plan d'actions	1 à 3 semaines après la phase d'analyse
Suivi & accompagnement	Mise en œuvre, reporting, ateliers collaboratifs si besoin	Prestations récurrentes ou accompagnements prolongés

Rôles & responsabilités

Consultant

- Réalise le diagnostic terrain (visite, entretiens, observation).
- Conduit l'analyse documentaire et réglementaire.
- Élabore le plan d'action et les recommandations.
- Assure l'assistance à la mise en œuvre, le suivi des indicateurs et le reporting régulier.

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Plans de prévention et plans de chantier.
 - Fiches de sécurité.
 - Permis d'exploiter.
 - Tout document lié à l'organisation et à la sécurité des travaux.
 - Visite de site primordiale (une partie du diagnostic peut être réalisée à distance pour la documentation).
-

Modalités de pilotage & qualité

- Appui au pilotage opérationnel du chantier.
 - Suivi des mesures correctives et des indicateurs clés.
 - Coordination entre les acteurs concernés.
 - Reporting régulier auprès des parties prenantes.
 - Ateliers collaboratifs et restitutions écrites.
 - Accompagnement dans la durée pour pérenniser les bonnes pratiques.
-